



CAMBRESIS EN GROUPES



Cultivez
vos envies !

www.tourisme-cambresis.fr

CAMBRAI • CAUDRY • LE CATEAU-CAMBRESIS • SOLESMES

Office de Tourisme
CAMBRESIS



SOMMAIRE

PO4 | **09**

Nos **visites**, suivez le **guide** !

P10 | **21**

Des sites à **expérimenter** au fil de **vos envies**

P11		13	Art et culture
P14		15	Savoir-faire textile
P16		17	Gastronomie
P18		19	Nature
P20		21	Guerres et mémoires

P22 | **29**

Respirez le **Cambrésis** une journée (ou + 😊)

P30 | **31**

Conditions de vente

Informations et réservations

Office de Tourisme du Cambrésis
Emma Masclin
Chargée de promotion et de commercialisation groupes
Tél. : +33 (0)3 27 78 01 23
promotion@tourisme-cambresis.fr



Nos
visites,
suivez-le
guide



Les villes à visiter !



Cambrai

Trésors d'art et d'histoire

Forte de sa position de ville-frontière et de ses nombreuses influences culturelles, Cambrai offre au fil de ses rues et boulevards un magnifique panorama sur son patrimoine. Vestiges des fortifications, prestigieux édifices religieux, hôtels particuliers, maisons Art déco témoignent d'une riche histoire. Profitez de ce cadre privilégié le temps d'une escapade guidée !

TOUR PANORAMIQUE



1h30

110 € en semaine
140 € dimanche et jours fériés

VISITE DÉCOUVERTE



2h

140 € en semaine
180 € dimanche et jours fériés



VILLES
& PAYS
D'ART &
D'HISTOIRE
À DIRE



Caudry

Tout en Dentelles

Caudry conjugue le charme et la notoriété d'une commune d'histoire, de tradition et de haute technicité. Mondialement connue grâce à sa dentelle "Leavers" faisant la renommée de grandes maisons de haute couture, Caudry saura également vous surprendre par ses décors Art déco et sa basilique du XIX^e siècle renfermant la châsse de sainte Maxellende.

TOUR PANORAMIQUE



1h30

110 € en semaine
140 € dimanche et jours fériés

VISITE PÉDESTRE



1h

80 € en semaine
100 € dimanche et jours fériés



Le Cateau-Cambrésis

50 nuances de couleurs

Mise en lumière sur cette ville de caractère chère au cœur du célèbre peintre fauviste Henri Matisse. Suivez le guide à la rencontre des grands personnages qui ont marqué la ville de leurs empreintes et des curiosités historiques à travers l'Hôtel de ville et son Beffroi, l'Abbatiale Saint-Martin, la Place du 3 septembre...

TOUR PANORAMIQUE



1h30

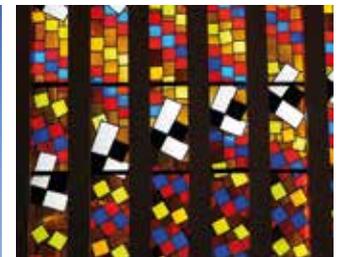
110 € en semaine
140 € dimanche et jours fériés

VISITE PÉDESTRE



1h

80 € en semaine
100 € dimanche et jours fériés





De la Reconstruction à l'Art déco

Cambrai

Période ô combien déterminante pour Cambrai, la Reconstruction s'accompagne d'un grand projet d'embellissement coordonné par Pierre Leprince-Ringuet. Marchez à travers la ville sur les traces de ce renouveau pour rejoindre l'Hôtel de ville, l'ancienne Chambre de Commerce, le mail Saint-Martin et admirez les monuments et détails Art déco.



2h

140 € en semaine | 180 € dimanche et jours fériés



Fonds Faïlle-ND p. 91 - Médiathèque d'Agglomération de Cambrai



Cité des Arts

Cambrai

Amoureux d'art et d'architecture, ouvrez grand vos yeux ! Retrouvez le Cambrai d'autrefois à travers les œuvres du département "Patrimoine de Cambrai" au musée des Beaux-Arts. Cette visite vous mènera au détour de bijoux d'architecture notamment baroque et classique qui font l'identité de Cambrai.

ou +

3h

200 € en semaine | 260 € dimanche et jours fériés





Cambrai au fil de l'eau

De l'Escaut au Canal de Saint-Quentin

À Cambrai, une activité économique et humaine s'est développée jadis autour de l'Escaut puis du canal. Les paysages témoignent de cette vie de marinier ; notre guide vous la fera revivre. Nous vous proposons une visite singulière du Port de plaisance à la Tour des Arquets.

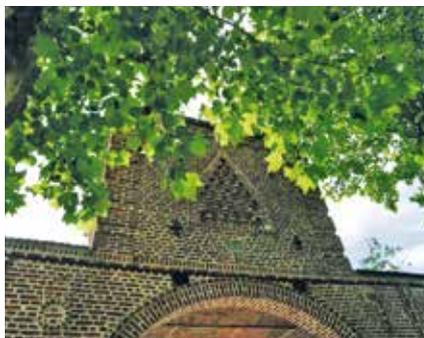


2h



140 € en semaine | 180 € dimanche et jours fériés

Pause gourmande +4 € par personne



Légendes et gourmandises du Solesmois : respirez, savourez !

Vendegies-sur-Écaillon

Randonnée commentée dans les villages du Solesmois. Au détour d'un mégalithe, d'un lavoir ou d'une ancienne brasserie, notre guide vous racontera les légendes et petites histoires qui se transmettent ici. Ce moment d'immersion s'achèvera par la dégustation d'une spécialité locale.



2h



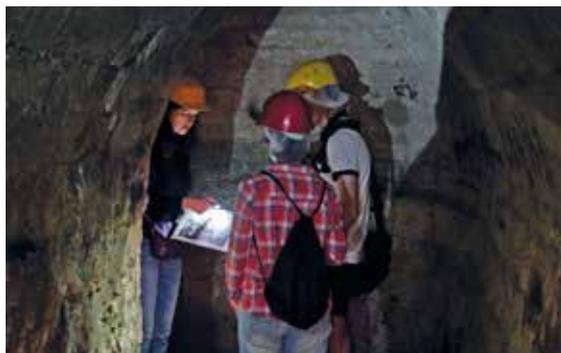
140 € en semaine | Pause gourmande +4 € par personne



Du lundi au vendredi, de mai à octobre



À prévoir : vêtements de pluie en cas de besoin, chaussures de marche



Les galeries souterraines de la Citadelle Cambrai

La Citadelle de Cambrai a été construite sur l'ordre de Charles Quint après 1543. Son exceptionnel réseau de galeries militaires a été entièrement conservé. À vous les courtines, bastions et ancienne porte retirée : descendez jusqu'à 18 mètres de profondeur !



1h15



110 € en semaine | 140 € dimanche et jours fériés



Carrière de la Place Robert-Leroy Cambrai

Pénétrez dans une partie des anciennes carrières de pierre blanche, exploitées dès l'Antiquité à Cambrai. Un moment d'immersion qui vous plongera dans les aspects géologiques, techniques et humains de ce site historique.



1h15

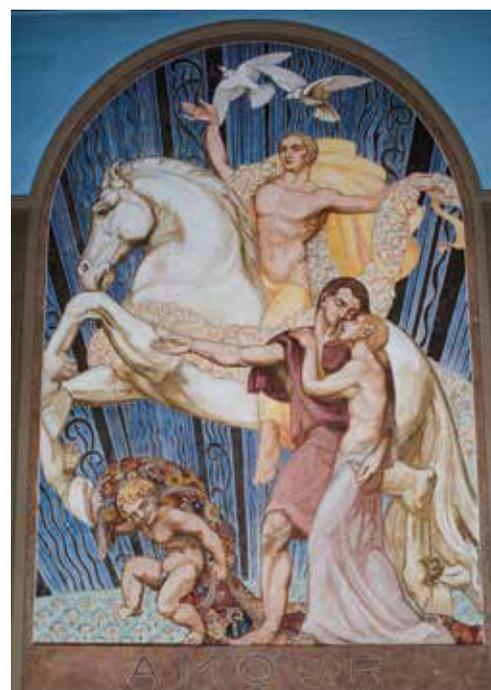


110 € en semaine | 140 € dimanche et jours fériés



"Plus de 330 km de galeries souterraines répertoriées à Cambrai... l'un des plus gros gruyères de France !"

Philippe, guide et expert des visites souterraines à Cambrai



Les dessus-dessous de l'Hôtel de ville

Cambrai

De la carrière souterraine au campanile, en passant par la salle des mariages et les salons d'apparat fraîchement rénovés, nous vous révélons toutes les facettes de l'Hôtel de ville de Cambrai.



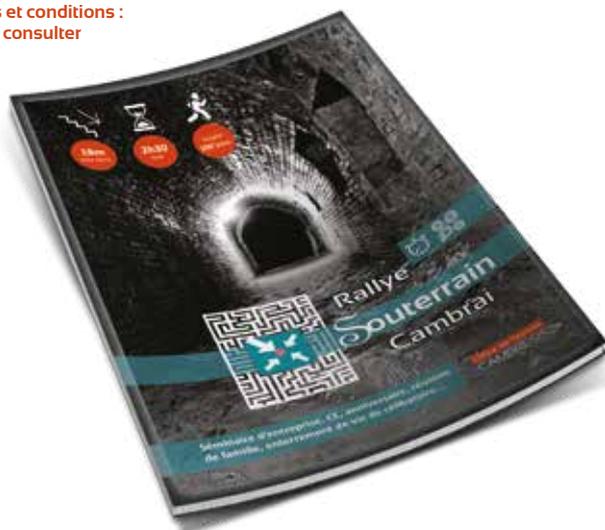
2h

140 € en semaine | 180 € dimanche et jours fériés

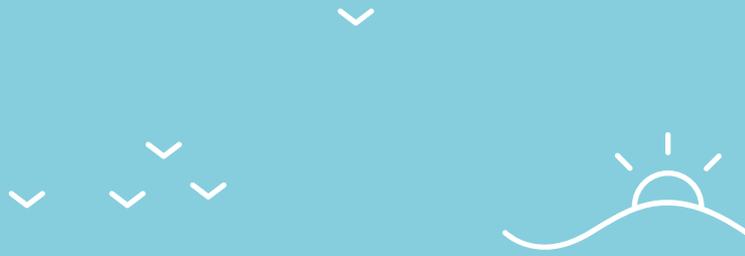


Prêt à relever le défi "Rallye Souterrain" ?

Tarifs et conditions : nous consulter



Jusqu'à 19 personnes par guide, accueil de plusieurs groupes possible en même temps. Encadrement spécifique, mise à disposition de casques et charlottes. Une bonne mobilité est requise pour ces visites. Conditions nous consulter.



Des sites à
expérimenter
au fil de
vos envies





Art et culture



Musée des Beaux-Arts Cambrai

Soyez l'invité de cet hôtel particulier du XVIII^e siècle. Les lieux ont été récemment revisités pour une rencontre privilégiée, toute en intimité, avec des œuvres créées par les plus grands, tels que Camille Claudel, Ingres, Rodin, Bourdelle et bien d'autres !

À ne pas rater : les départements "Patrimoine de Cambrai" et "Archéologie" qui vous feront découvrir les richesses insoupçonnées du Cambrésis.

€ Forfaits médiation semaine :
1h | 66 € - 2h | 94 €
+3 € par personne de droit d'entrée*

👤 25 personnes par guide

📅 Fermé les lundis et mardis (visite possible les mardis sur demande)

*Tarif groupe valable à partir de 10 personnes (droit d'entrée gratuit jusqu'au 28 avril 2019)

"À vos marques, prêt, visitez !"



Cambrai.Lab Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine Cambrai

Bienvenue au Labo ! Un pôle culturel novateur qui ouvrira prochainement ses portes dans l'ancien Collège des Jésuites. Parmi ses différents espaces, le Cambrai.Lab vous offrira un moment d'immersion passionnante dans l'histoire et l'architecture de notre cité. Expérimentez le Cambrai d'hier pour mieux comprendre celui que vous observez aujourd'hui. Spectacle audiovisuel, maquettes tactiles, réalité virtuelle vous livreront les clés de lecture de la ville.

€ Visite libre ou guidée. Entrée gratuite.
Forfaits visites guidées : 1h | 80 € en semaine | 100 € dimanche et jours fériés

👤 25 personnes par guide
Conditions : nous consulter





Musée Matisse

Le Cateau-Cambrésis

Matisse a créé lui-même ce musée situé dans le somptueux palais Fénelon. On vous y réserve un parcours haut en couleurs et en lumières qui vous plongera dans l'univers créatif de l'artiste.

À voir également : les œuvres d'abstraction géométrique d'Auguste Herbin et la donation d'Alice Tériade enrichissant les lieux avec des œuvres de Picasso, Rouault, Giacometti, Léger, Miró ou encore Chagall.



2h



200 €



25 personnes par guide



Fermé le mardi

À ne pas rater :

les expositions temporaires organisées dans le cadre du 150^e anniversaire de la naissance d'Henri Matisse (1869-1954)

“La créativité demande du courage”

Carte blanche aux étudiants des écoles d'art des Hauts-de-France

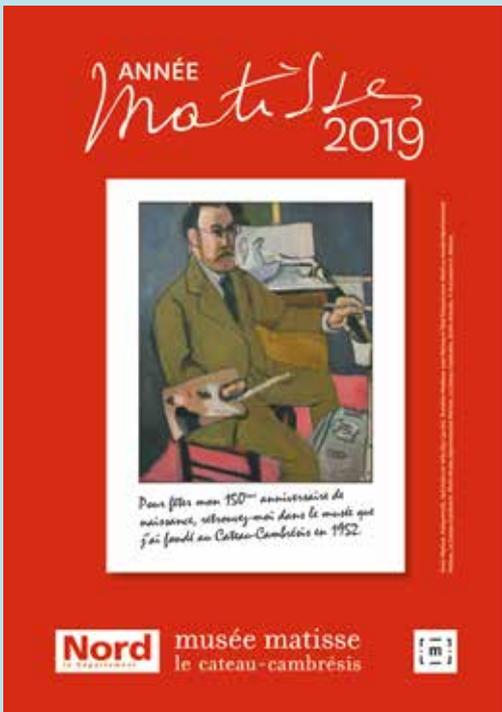
9 mars 2019 - 29 septembre 2019

Et si, comme Matisse, de jeunes artistes avaient l'opportunité de se révéler dans les Hauts-de-France ? Vous voilà au cœur d'un dispositif inédit, faisant intervenir toute la filière artistique. Le musée Matisse se transforme en une pépinière de jeunes talents qui vous proposent une exposition collaborative à partir de la citation “La créativité demande du courage”. Quel regard porte la jeune génération sur le maître de la couleur ? Quel est son héritage sur les artistes de demain ? Comment les marqueurs de notre territoire influencent l'art ? Testez la température de cet espace créatif bouillonnant !

Henri Matisse, élève et professeur, 1890-1911

9 novembre 2019 - 9 février 2020

Véritable hommage à l'un des plus grands artistes du XX^e siècle, cette exposition vous projetera dans la vie et l'œuvre de Matisse. Un portrait qui prend tout son sens ici, dans sa région de naissance dont il s'inspira tant. D'une étape à l'autre, découvrez comment va se créer une graine de génie : sa révélation à Saint-Quentin et les premières réalisations de sa formation artistique, les rencontres de grands noms qui marqueront son travail tels que Cézanne, Van Gogh, Gauguin... ou encore les œuvres d'élèves qu'il influencera lui-même en transmettant son savoir.



Nous contacter pour plus de renseignements sur ces expositions et les temps forts à venir.



Abbaye de Vaucelles

Les Rues-des-Vignes

Des croisées d'ogives de la salle capitulaire aux jardins d'inspiration médiévale : laissez-vous surprendre par les vestiges de cette abbaye cistercienne fondée en 1132 par saint-Bernard.

À ne pas rater : l'exposition internationale d'orchidées qui a lieu chaque année en mars et le marché de Noël (dates et renseignements : nous contacter).



1h



Tarif visite guidée : nous consulter | + 6 € par personne de droit d'entrée



50 personnes par guide



Fermé le lundi (sauf juillet/août)



Nord
le Département



Archéosite

Les Rues-des-Vignes

Offrez-vous un véritable bond dans le temps et parcourez les époques gallo-romaine, mérovingienne et carolingienne en visitant ce site archéologique. Déambulez parmi les reconstitutions d'habitats, ateliers artisanaux et vestiges du premier millénaire pour un retour aux sources.



1h30



4,80 € par personne



50 personnes par guide - 75 personnes maximum



Fermé le lundi

Ateliers possibles : nous consulter





Savoir-faire textile



Musée de la Dentelle Caudry

Mode, haute couture, glamour : pénétrez dans l'univers du patrimoine dentellier et des arts textiles de Caudry. Le musée présente une collection technique illustrant la chaîne de fabrication de la dentelle sur métier "Leavers" ainsi qu'une collection textile : échantillons et robes en dentelles et broderies de Caudry et ses environs.

À ne pas rater : les expositions temporaires proposées par le musée qui font la part belle aux créations contemporaines. Des robes de toute beauté !



1h30



À partir de 2,30 € par personne



100 personnes maximum



Fermé le mardi (journée) + samedi et dimanche matin



"Un tulliste est un homme qui doit avoir de la patience, du soin. Il doit toujours être attentif au moindre petit défaut. Il est fier de faire un produit de qualité."

Louis, 91 ans, ancien tulliste
bénévole au musée des
Dentelles et Broderies de
Caudry



Maison du "mulquinier" Avesnes-les-Aubert

Vous voilà projetés dans l'univers d'une maison de tisserands du début du XX^e siècle. À travers ce logement d'époque, retrouvez une collection d'objets de la fin du XIX^e siècle-début XX^e et des métiers aujourd'hui disparus.



1h



1,50 € par personne



25 personnes maximum





Maison de la Broderie

Villers-Outréaux

La broderie mécanique a marqué l'essor économique de la ville et la vie des Villersois. C'est l'évolution de ce savoir-faire que vous apprendrez ici à travers une collection d'objets, des créations de broderies et un métier à bras de 1860 toujours en fonctionnement.



1h



Tarifs et réservations : nous consulter



50 personnes maximum

Réouverture après rénovation courant 2019



Atelier Jean Bracq

Caudry

Cette entreprise, fondée en 1889 à Caudry, crée et fabrique des dentelles d'exception, reconnues internationalement et très appréciées des maisons de haute couture. Cette visite unique vous permettra d'observer les techniques minutieuses et la combinaison de matières et coloris qui font la renommée des dentelles Bracq. L'occasion de voir en fonctionnement des ateliers de métiers "Leavers" et de dentelle de Lyon.



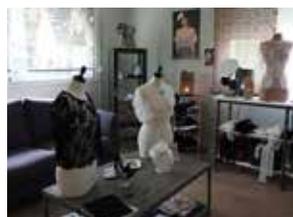
1h



5 € par personne



8 à 50 personnes



Broderies Cazé-Ducamp

Villers-Outréaux

Un atelier de fabrication de broderies en macramé toujours en activité vous est dévoilé au cœur d'une entreprise fondée en 1931.



30 min-1h



Gratuit



10 à 60 personnes



Gastronomie



Dans le Cambrésis, en plus de faire
des Bêtises, on les mange 😊



Confiseries de Bêtises de Cambrai

Cambrai & Fontaine-Notre-Dame

Visitez l'une de nos fabriques de Bêtises de Cambrai. Au cœur de leur atelier de fabrication, Afchain ou Despinoy vous expliquent l'origine de cette curieuse friandise, les étapes de confection... À vos marques, prêts, dégustez !

🕒 45 min-1 h

€ Tarif : nous consulter

📅 Visites uniquement le matin, du lundi au vendredi



Chocolaterie Diot

Cambrai

Poussez la porte de ce maître chocolatier le temps d'une visite 100% plaisir. Du travail du chocolat à l'association des saveurs en passant par la savoureuse étape de la dégustation : qu'il est bon d'être gourmand !

🕒 1 h

€ Tarif : nous consulter

📅 Visites uniquement le matin, du lundi au vendredi (samedi sous conditions)





Brasserie Historique de l'Abbaye du Cateau

Le Cateau-Cambrésis

Entrez dans un établissement chaleureux au décor industriel. Pendant que l'odeur du houblon vous enivre de son arôme doux amer, votre guide vous oriente et vous explique l'histoire de ce lieu ainsi que le procédé de fabrication de la bière produite sur place : La Vivat* !



1 h



À partir de 5 € par personne

Nouveau

Atelier découverte de la bière

Dégustation commentée de quatre produits Vivat (4 x 12,5 cl)



1h30



15 € par personne

Atelier accord bière et fromage

Quatre bières - quatre fromages régionaux



1h30



25 € par personne

Atelier bière et whisky

Dégustation commentée de trois bières accompagnées de trois whiskys



1h



30 € par personne

Cours de brassage

Venez fabriquer votre propre bière ! Choisissez votre style de bière et personnalisez votre étiquette



4h



à partir de 60 € par personne



16 personnes maximum

Conditions et réservations : nous consulter.

* L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération



Nature



Nat'Mohair Vertain

Une visite toute en douceur, parmi les chèvres angora et les tricots bien chauds, vous attend dans le Solesmois. Natacha vous propose une immersion dans son univers créatif. Un savoir-faire textile étonnant qui se décline en une gamme de vêtements et accessoires hauts en couleurs.

1h30

6 € par personne (≤ 30 personnes) - 5 € par personne (> 30 personnes)

50 personnes maximum

Visites possibles uniquement en semaine, de mai à septembre



Chèvrerie de l'Écaillon Vendegies-sur-Écaillon

Le caractère bucolique de la vallée de l'Écaillon et la convivialité d'une exploitation familiale ! France et Jean-Philippe vous transmettent leur passion pour leur activité et l'élaboration de produits de qualité qui raviront vos papilles.

1h à 1h30

6 € par personne

25 personnes minimum / 50 maximum

Visites possibles uniquement en semaine, sur réservation et selon disponibilités





Retrouvez page 7 des visites guidées en lien avec la thématique nature qui devraient vous inspirer

- Cambrai au fil de l'eau : de l'Escaut au Canal de Saint-Quentin
- Légendes et gourmandises du Solesmois : respirez, savourez !



Avis aux randonneurs !

Partez à la conquête des plus beaux sites et paysages du territoire au cours d'une randonnée pédestre, cyclo ou au volant de votre véhicule grâce aux nombreux itinéraires référencés par l'Office de Tourisme du Cambrésis.

→ Rendez-vous sur notre site internet pour retrouver ces circuits
www.tourisme-cambresis.fr/circuits

Couplez votre randonnée avec une visite guidée ou la découverte d'un site ou musée.

Nous nous tenons à votre disposition pour tout conseil.



Guerres et mémoires



Cambrai Tank 1917



Centre d'interprétation
de la Bataille de Cambrai
Flesquières

Descendez dans cet écrin sobre et épuré jusqu'aux entrailles de Deborah. Apprenez le temps d'une visite le récit passionnant de la Bataille de Cambrai et ressentez l'histoire tragique et émouvante de l'équipage du tank. De nombreux films et documents viendront illustrer votre parcours.



1h15



110 € en semaine | 165 € dimanche et jours fériés
+ 4 € par personne de droit d'entrée



30 personnes maximum par guide
Le site peut accueillir 60 personnes maximum
en simultané

Forfait droit de parole : nous consulter



Circuit en car



**La Bataille
de Cambrai**
Cambrai

Partez sur les traces de la Bataille de Cambrai (20 nov - 7 déc 1917) qui opposa 476 chars de l'armée britannique à l'armée allemande protégée par la ligne Hindenburg. Découvrez les témoignages bouleversants de cet affrontement tout au long de ce circuit : monuments commémoratifs, blockhaus, cimetières...



2h30



170 € en semaine | 220 € dimanche et jours fériés
+4 € par personne de droit d'entrée



10-50 personnes par guide

Ce tarif ne comprend pas le transport



Many thanks for arranging this tour for us. Our family had a magical time with your very knowledgeable guide Christine. Please pass on our special thanks. We will all remember this trip for many years. ♥

Un grand merci pour nous avoir organisé cette visite. Notre famille a vécu un moment magique grâce à votre guide Christine, qui connaît très bien son sujet. Transmettez-lui nos plus vifs remerciements. Nous nous souviendrons longtemps de ce voyage.

Peter



Maison Forestière Wilfred Owen

Ors

Allez à la rencontre de Wilfred Owen, ce soldat et poète britannique qui connut la mort le 4 novembre 1918 sur le Canal de la Sambre traversant le village d'Ors. Il passa sa dernière nuit réfugié dans la cave "enfumée" de la maison forestière d'Ors, où il écrivit une dernière lettre à sa mère. Lever de rideau sur un site chargé d'émotion, à la fois lieu d'art, d'histoire et de recueillement.



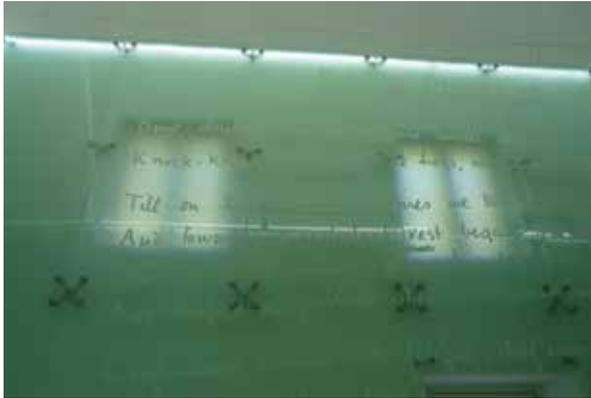
1h



80 € en semaine | 100 € dimanche et jours fériés



30 personnes maximum par guide



Circuit pédestre Sur les pas d'Owen

Retracez le passage d'Owen sur le territoire à travers cet itinéraire guidé entre bois et canal. Vous passerez par le village d'Ors et le cimetière communal où se trouve la tombe du soldat. L'occasion de visiter la Maison Forestière Wilfred Owen et d'évoquer l'œuvre du poète.



3h



200 € en semaine | 260 € dimanche et jours fériés



30 personnes maximum par guide





Respirez le
Cambrésis
une journée
(ou + 😊)





Patrimoine et traditions en Cambrésis

100% made in "chez nous", 100% plaisir



9h30 Visite commentée d'une fabrique de Bêtises de Cambrai.
Apprenez comment sont fabriquées les célèbres Bêtises de Cambrai dans l'une des deux confiseries encore en activité : Afchain ou Despinoy.

☀️ **Durée : 45 min**

10h30 Visite guidée en formule tour panoramique de la Ville de Cambrai.

À bord de votre car, partez pour une escapade autour des nombreuses richesses architecturales et artistiques au fil des rues : Cathédrale Notre-Dame, Église Saint-Géry, vestiges des fortifications...

☀️ **Durée : 1h30**

12h15 Déjeuner dans un établissement Cambrésien.

14h45 Visite guidée du musée des Dentelles et Broderies de Caudry.

Immersion dans le savoir-faire Dentellier : des machines aux petites mains en passant par les créations pleines d'éclats exposées dans le musée.

☀️ **Durée : 1h30**

17h Visite guidée et dégustation à la Brasserie Historique de l'Abbaye du Cateau.

Découvrez les étapes de fabrication de cette bière* artisanale aux nombreuses déclinaisons d'arômes et de couleurs (la Vivat !) dans un lieu chaleureux.

☀️ **Durée : 1h**

€ À partir de 37 € par personne

- . Prix TTC sur la base de 25 participants minimum (*moins de 25 personnes : nous consulter*)
- . Offre valable uniquement en semaine du mercredi au vendredi (*fabriques de Bêtises fermées le week-end*)
- . Variante possible le week-end, nous consulter

Comprend :

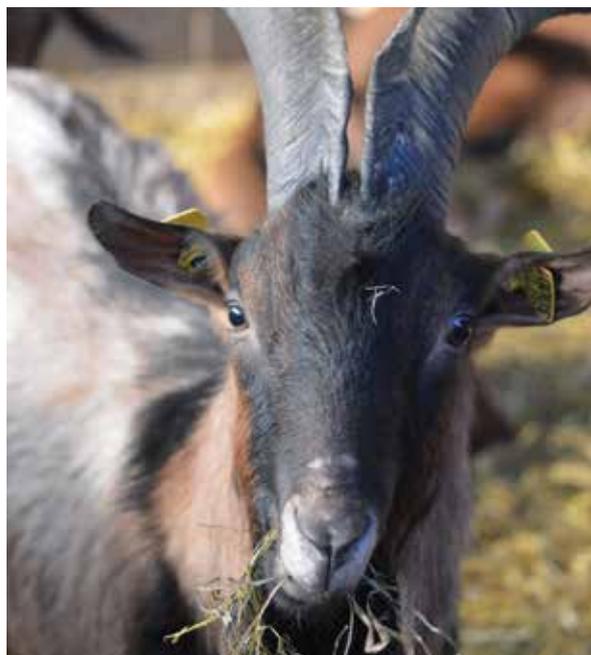
- . Les visites guidées + le droit d'entrée sur les sites et la dégustation* à la Brasserie + le déjeuner (*entrée, plat, dessert, boisson et café*)
- . Gratuit chauffeur à partir de 25 participants payants + accompagnateur à partir de 40 participants payants

Ne comprend pas :

- . Le supplément kir*, le transport, les assurances

(Kilométrage de la journée : 40 km environ)

* L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération



Douceur pétillante

Il était une fois... le terroir du Solesmois

10h Visite commentée d'une brasserie au choix et dégustation de la bière* produite sur place.

- . Brasserie-Distillerie Dreum à Neuville-en-Avesnois : blonde, rousse, brune, Jérôme vous dévoile un savoir-faire empreint de passion et l'histoire d'une petite aventure à travers la création de sa micro-brasserie artisanale.
- . Brasserie Terre et Traditions à Quérénaing : Sylvain vous livre son attachement au terroir et les différentes facettes de son activité. En découle une gamme de bières artisanales, non filtrées aux recettes audacieuses et surprenantes.

☀️ **Durée : 1h30**

12h Déjeuner dans un établissement du secteur.

14h Visite guidée - balade commentée légendes et patrimoine du Solesmois.

Au détour des villages et des paysages de bocages, notre guide vous révélera de nombreuses histoires et anecdotes croustillantes.

☀️ **Durée : 2h**

16h30 Visite commentée au choix.

- . Nat'Mohair : de l'élevage des chèvres angora à la conception de vêtements chauds et colorés en mohair, laissez-vous surprendre par le savoir-faire de Natacha.
- . La Chèvrerie de l'Écaillon : des chèvres, du lait et du bon fromage au cours d'une visite conviviale dans l'exploitation de France et Jean-Philippe.

☀️ **Durée : 1h30**

€ À partir de 43 € par personne

- . Prix TTC sur la base de 25 participants minimum (*moins de 25 personnes : nous consulter*)
- . 55 personnes maximum
- . Offre valable uniquement en semaine, du lundi au vendredi

Comprend :

- . Les visites commentées et guidée + le droit d'entrée sur les sites + le déjeuner (*entrée, plat, dessert, boisson et café*)
- . Gratuité chauffeur à partir de 25 participants payants + accompagnateur à partir de 40 participants payants

Ne comprend pas :

- . Le supplément kir*, le transport, les assurances

(Kilométrage de la journée : 28 km environ)

* L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération



2019

ANNÉE
MATISSE

Les pépites du Cateau

Couleurs, Matisse, palette d'inspirations...



9h30 **Café d'accueil.**

10h30 **Visite guidée en formule tour panoramique de la ville natale d'Henri Matisse.**

À bord de votre car, partez pour une escapade autour du musée : entre Parc Fénelon, Théâtre, Beffroi et Abbatale...

☀️ **Durée : 1h**

11h30 **Visite guidée et dégustation à la Brasserie Historique de l'Abbaye du Cateau**

Découvrez les étapes de fabrication de cette bière* artisanale aux nombreuses déclinaisons d'arômes et de couleurs (la Vivat !) dans un lieu chaleureux.

☀️ **Durée : 1h**

12h30 **Déjeuner sur place.**

14h45 **Visite guidée du musée Matisse.**

Profitez d'un superbe panorama sur la vie et l'œuvre de Matisse au cœur du Palais Fénelon. L'occasion également de contempler les collections d'Auguste Herbin et la donation Tériade, enrichissant le musée de livres et de gravures signés Chagall, Léger Rouault, Miró, Matisse, Le Corbusier...

☀️ **Durée : 2h**

€ **À partir de 45 € par personne**

- . Prix TTC base 25 participants minimum (*moins de 25 personnes nous consulter*)
- . Offre valable du mercredi au dimanche
- . Supplément dimanche et jours fériés : +2 € par personne

Comprend :

- . Le café d'accueil + les visites guidées + le droit d'entrée sur les sites et la dégustation* à la brasserie + le déjeuner (*entrée, plat, dessert, boisson et café*)
- . Gratuité chauffeur à partir de 25 participants payants + accompagnateur à partir de 40 participants payants

Ne comprend pas :

- . Le supplément kir*, le transport, les assurances

(Kilométrage de la journée : 9 km environ)



* L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération



Archéologue d'un jour

Vivez autrement l'Archéo'site et le musée des Beaux-Arts

10h Visite guidée de l'Archéo'site.

. Immersion dans la peau d'un archéologue sur cet ancien site de fouilles. Les reconstitutions d'habitats et de savoir-faire des époques Gallo-Romaine, Carolingienne et Mérovingienne vous plongeront dans le passé.

. Initiez-vous ensuite à l'archéologie expérimentale le temps d'un atelier.

Atelier au choix : potier ou frappe de monnaie ou forge.

☀️ **Durée : 2h**

12h15 Déjeuner à Les Rues-des-Vignes.

15h Visite guidée sous forme d'enquête dans le département Archéologie du musée des Beaux-arts de Cambrai.

Découvrez en compagnie d'un médiateur les arcanes des collections archéologiques du musée. Un parcours palpitant qui vous fera rencontrer un marquis italien dévoré par sa passion pour l'Antiquité, un médecin collectionneur de squelettes et une pléiade de scientifiques aux spécialités alambiquées.

☀️ **Durée : 1h30**

€ À partir de 43 € par personne

- . Prix TTC base 25 participants minimum
(moins de 25 personnes : nous consulter)
- . 50 personnes maximum - à partir de sept ans
- . Offre valable uniquement en semaine, du mardi au vendredi

Comprend :

- . Les visites guidées + le droit d'entrée sur les sites
+ l'atelier à l'Archéo'site + le déjeuner
(entrée, plat, dessert, boisson et café)
- . Gratuité chauffeur à partir de 25 participants payants
+ accompagnateur à partir de 40 participants payants

Ne comprend pas :

- . Le supplément kir*, le transport, les assurances

(Kilométrage de la journée : 12 km environ)



* L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération



Cambrai et la vallée du Haut-Escout

Des paysages chargés d'histoire



9h15 **Café d'accueil en option** (+5 € par personne).

10h Visite guidée de la ville de Cambrai en formule découverte.
Ancien siège épiscopal, la cité exerça un véritable rayonnement sur le territoire. Elle recèle de nombreuses richesses architecturales et artistiques que vous apprécierez au fil des rues : Cathédrale Notre-Dame, Église Saint-Géry, Chapelle des Jésuites, vestiges des fortifications...

☀️ **Durée : 2h**

12h Déjeuner à Cambrai.

14h Circuit à bord de votre car à travers la Vallée du Haut-Escout.
Vous découvrirez des paysages verdoyants entre champs, canal et petits villages. Des terres longtemps convoitées, chargées d'histoires et d'anecdotes que notre guide ne manquera pas de vous raconter. Ce circuit comprend une visite guidée de l'Abbaye de Vaucelles.

☀️ **Durée : 3h**

€ **À partir de 42 € par personne**

- . Prix TTC sur la base de 25 participants minimum
(moins de 25 personnes : nous consulter)
55 personnes maximum
- . Offre valable du lundi au samedi

Comprend :

- . Les visites guidées - un guide vous accompagnera tout au long de la journée + le droit d'entrée à l'Abbaye de Vaucelles + le déjeuner
(entrée, plat, dessert, boisson et café)
- . Gratuité chauffeur à partir de 25 participants payants
+ accompagnateur à partir de 40 participants payants

Ne comprend pas :

- . Le café d'accueil (+5 € par personne), le supplément kir*, le transport, les assurances

(Kilométrage de la journée : 48 km environ)

* L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération



Splendeur de Vaucelles et Saint-Quentin

De Clairvaux à l'Art déco, il n'y a qu'un pas



10h Collation de bienvenue à l'Abbaye de Vaucelles.

10h45 Visite guidée de l'Abbaye de Vaucelles.

Des voûtes de la salle des moines ou de la salle capitulaire, aux vastes jardins d'inspiration médiévale, apprenez l'histoire de cet ancien monastère cistercien fondé en 1132 par saint-Bernard dans la vallée du Haut-Escaut.

 **Durée : 1h**

12h Déjeuner à Les Rues-des-Vignes.

15h Visite guidée dans la ville de Saint-Quentin sur le thème de l'Art déco.

Pas moins de 1 000 édifices Art déco ont été répertoriés ici : des formes, des couleurs et une empreinte de modernisme qui sauront vous captiver.

 **Durée : 1h30**

 **À partir de 43 € par personne**

- . Prix TTC sur la base de 25 participants minimum (*moins de 25 personnes : nous consulter*)
- . Offre valable du lundi au samedi

Comprend :

- . La collation + les visites guidées + le droit d'entrée à l'Abbaye de Vaucelles + le déjeuner (*entrée, plat, dessert, boisson et café*)
- . Gratuité chauffeur à partir de 25 participants payants + accompagnateur à partir de 40 participants payants

Ne comprend pas :

- . Le supplément kir*, le transport, les assurances

(Kilométrage de la journée : 33 km environ)

* L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération



Artistes peintres, artisans verriers : de Matisse au "MusVerre"

Défilé de formes et de lumières

Nord
le département

10h Visite guidée du musée Matisse.

Partez à la rencontre des œuvres de Matisse et ressourcez-vous dans cet espace de poésie et de lumière. La visite vous amènera également au détour de la collection Herbin et de la donation Tériade (Picasso, Chagall, Miró, Rouault, Giacometti...).

 Durée : 2h

12h15 Déjeuner à Le Cateau-Cambrésis.

15h30 Visite guidée du "MusVerre" à Sars-Poteries.

Vous serez séduits par ce lieu incontournable de la création verrière internationale situé dans le bocage aversinois. Le musée présente une collection contemporaine d'œuvres en verre d'artistes du monde entier ainsi que des objets pleins de fantaisie et de couleurs créés par les verriers de Sars-Poterie aux XIX^e et XX^e siècles.

 Durée : 1h30



€ À partir de 43 € par personne

- . Prix sur la base de 25 participants minimum (*moins de 25 personnes : nous consulter*)
55 personnes maximum
- . Offre valable du mercredi au dimanche
- . Supplément dimanche et jours fériés : +2 € par personne

Comprend :

- . Les visites guidées + le droit d'entrée dans les musées + le déjeuner (*entrée, plat, dessert, boisson et café*)
- . Gratuité chauffeur à partir de 25 participants payants + accompagnateur à partir de 40 participants payants

Ne comprend pas :

- . Le supplément kir*, le transport, les assurances

(Kilométrage de la journée : 43 km environ)

* L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération



De la Bêtise à la mine

Friandise sucrée, histoire contée, industrie minière ravivée

9h30 Visite commentée d'une fabrique de Bêtises de Cambrai.

Apprenez comment sont fabriquées les célèbres Bêtises de Cambrai dans l'une des deux confiseries encore en activité : Afchain ou Despinoy.

 Durée : 45 min

10h30 Visite guidée en formule tour panoramique de la Ville de Cambrai.

À bord de votre car, partez pour une escapade autour des nombreuses richesses architecturales et artistiques au fil des rues : Cathédrale Notre-Dame, Église Saint-Géry, vestiges des fortifications...

 Durée : 1h30

12h15 Déjeuner à Cambrai.

15h Visite guidée du Centre Historique Minier de Lewarde, visite libre des expositions et rencontre-témoignage avec un ancien mineur.

Prenez le temps de vous immerger dans l'univers de l'ancienne fosse Delloye au cœur du Bassin Minier : une visite toute en émotions dans le plus grand musée de la mine en France.

 Durée : 2h30

€ À partir de 41 € par personne

- . Prix TTC sur la base de 25 participants minimum (*moins de 25 personnes : nous consulter*)
- . Offre valable uniquement en semaine, du lundi au vendredi (*fabriques fermées le week-end*)

Comprend :

- . Les visites guidées + le droit d'entrée au CHM + le déjeuner (*entrée, plat, dessert, boisson et café*)
- . Gratuité chauffeur à partir de 25 participants payants + accompagnateur à partir de 40 participants payants

Ne comprend pas :

- . Le supplément kir*, le transport, les assurances

(Kilométrage de la journée : 40 km environ)

* L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération



Conditions de vente

CONDITIONS GENERALES DE RÉSERVATION

Articles R211-3 à R211-II du Décret n° 2017-1871 du 29 décembre 2017 pris pour l'application de l'ordonnance n° 2017-1717 du 20 décembre 2017 portant transposition de la directive (UE) 2015/2302 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2015 relative aux voyages à forfait et aux prestations de voyage liées.

Art. R. 211-3. Toute offre et toute vente des prestations mentionnées à l'article L. 211-1 donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par la présente section.

Art. R. 211-3-1. L'échange d'informations précontractuelles ou la mise à disposition des conditions contractuelles est effectué par écrit. Ils peuvent se faire par voie électronique. Sont mentionnés le nom ou la raison sociale et l'adresse de l'organisateur ou du détaillant ainsi que l'indication de son immatriculation au registre prévu à l'article L. 141-3 ou, le cas échéant, le nom, l'adresse et l'indication de l'immatriculation de la fédération ou de l'un des unions mentionnées à l'article R. 211-2.

Art. R. 211-4. Préalablement à la conclusion du contrat, l'organisateur ou le détaillant doit communiquer au voyageur les informations suivantes :

1. Les caractéristiques principales des services de voyage :
 - a. La ou les destinations, l'itinéraire et les périodes de séjour, avec les dates et, lorsque le logement est compris, le nombre de nuitées comprises ;
 - b. Les moyens, caractéristiques et catégories de transport, les lieux, dates et heures de départ et de retour, la durée et le lieu des escales et des correspondances. Lorsque l'heure exacte n'est pas encore fixée, l'organisateur ou le détaillant informe le voyageur de l'heure approximative du départ et du retour ;
 - c. La situation, les principales caractéristiques et, s'il y a lieu, la catégorie touristique de l'hébergement en vertu des règles du pays de destination ;
 - d. Les repas fournis ;
 - e. Les visites, les excursions ou les autres services compris dans le prix total convenu pour le contrat ;
 - f. Lorsque cela ne ressort pas du contexte, si les services de voyage éventuels seront fournis au voyageur en tant que membre d'un groupe et, dans ce cas, si possible, la taille approximative du groupe ;
 - g. Lorsque le bénéfice d'autres services touristiques fournis au voyageur repose sur une communication verbale efficace, la langue dans laquelle ces services seront fournis ;
 - h. Des informations sur le fait de savoir si le voyage ou le séjour de vacances est, d'une manière générale, adapté aux personnes à mobilité réduite et, à la demande du voyageur, des informations précises sur l'adéquation du voyage ou du séjour de vacances aux besoins du voyageur ;
2. La dénomination sociale et l'adresse géographique de l'organisateur et du détaillant, ainsi que leurs coordonnées téléphoniques et, s'il y a lieu, électroniques ;
3. Le prix total incluant les taxes et, s'il y a lieu, tous les frais, redevances ou autres coûts supplémentaires, ou, quand ceux-ci ne peuvent être raisonnablement calculés avant la conclusion du contrat, une indication du type de coûts additionnels que le voyageur peut encore avoir à supporter ;
4. Les modalités de paiement, y compris le montant et le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte et le calendrier pour le paiement du solde, ou les garanties financières à verser ou à fournir par le voyageur ;
5. Le nombre minimal de personnes requis pour la réalisation du voyage ou du séjour et la date limite mentionnée au III de l'article L. 211-14 précédant le début du voyage ou du séjour pour une éventuelle résolution du contrat au cas où ce nombre ne serait pas atteint ;
6. Des informations d'ordre général concernant les conditions applicables en matière de passeports et de visas, y compris la durée approximative d'obtention des visas, ainsi que des renseignements sur les formalités sanitaires, du pays de destination ;
7. Une mention indiquant que le voyageur peut résoudre le contrat à tout moment avant le début du voyage ou du séjour, moyennant le paiement de frais de résolution appropriés ou, le cas échéant, de frais de résolution standard réclamés par l'organisateur ou le détaillant, conformément au I de l'article L. 211-14 ;
8. Des informations sur les assurances obligatoires ou facultatives couvrant les frais de résolution du contrat par le voyageur ou sur le coût d'une assistance, couvrant le rapatriement, en cas d'accident, de maladie ou de décès.
"En ce qui concerne les forfaits définis au e du 2° du A du II de l'article L.211-2, l'organisateur ou le détaillant et le professionnel auxquels les données sont transmises veillent à ce que chacun d'eux fournisse, avant que le voyageur ne soit lié par un contrat, les informations énumérées au présent article dans la mesure où celles-ci sont pertinentes pour les services de voyage qu'ils offrent."
"Le formulaire par lequel les informations énumérées au présent article sont portées à la connaissance du voyageur est fixé par arrêté conjoint du ministre chargé du tourisme et du ministre chargé de l'économie et des finances. Cet arrêté précise les informations minimales à porter à la connaissance du voyageur lorsque le contrat est conclu par téléphone."

Art. R. 211-5. Les informations mentionnées aux 1°, 3°, 4°, 5° et 7° de l'article R. 211-4 communiquées au voyageur font partie du contrat et ne peuvent être modifiées que dans les conditions définies à l'article L. 211-9.

- Art. R. 211-6. Le contrat doit comporter, outre les informations définies à l'article R. 211-4, les informations suivantes :
1. Les exigences particulières du voyageur que l'organisateur ou le détaillant a acceptées ;
 2. Une mention indiquant que l'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat conformément à l'article L. 211-16 et qu'ils sont tenus d'apporter une aide au voyageur s'il est en difficulté, conformément à l'article L. 211-17 ;
 3. Le nom de l'entité chargée de la protection contre l'insolvabilité et ses coordonnées, dont son adresse géographique ;
 4. Le nom, l'adresse, le numéro de téléphone, l'adresse électronique et, le cas échéant, le numéro de télécopieur du représentant local de l'organisateur ou du détaillant, d'un point de contact ou d'un autre service par l'intermédiaire duquel le voyageur peut contacter rapidement l'organisateur ou le détaillant et communiquer avec lui de manière efficace, demander une aide si le voyageur est en difficulté ou se plaindre de toute non-conformité constatée lors de l'exécution du voyage ou du séjour ;
 5. Une mention indiquant que le voyageur est tenu de communiquer toute non-conformité qu'il constate lors de l'exécution du voyage ou du séjour conformément au II de l'article L. 211-16 ;
 6. Lorsque des mineurs, non accompagnés par un parent ou une autre personne autorisée, voyagent sur la base d'un contrat comprenant un hébergement, des informations permettant d'établir un contact direct avec le mineur ou la personne responsable du mineur sur le lieu de séjour du mineur ;
 7. Des informations sur les procédures internes de traitement des plaintes disponibles et sur les mécanismes de règlement extrajudiciaire des litiges et, s'il y a lieu, sur l'entité dont relève le professionnel et sur la plateforme de règlement en ligne des litiges prévue par le règlement (UE) n° 524/2013 du Parlement européen et du Conseil ;
 8. Des informations sur le droit du voyageur de céder le contrat à un autre voyageur conformément à l'article L. 211-11.
"En ce qui concerne les forfaits définis au e du 2° du A du II de l'article L. 211-2, le professionnel auquel les données sont transmises informe l'organisateur ou le détaillant de la conclusion du contrat donnant lieu à la création d'un forfait. Le professionnel lui fournit les informations nécessaires pour lui permettre de s'acquitter de ses obligations en tant qu'organisateur. Dès que l'organisateur ou le détaillant est informé de la création d'un forfait, il fournit au voyageur, sur un support durable, les informations mentionnées aux 1° à 8°."

Art. R. 211-7. Le voyageur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet.
"Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer l'organisateur ou le détaillant de sa décision par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable de l'organisateur ou du détaillant."

Art. R. 211-8. Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article L. 211-12, il mentionne les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, ainsi que le cours de la ou des devises retenues comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.
"En cas de diminution du prix, l'organisateur ou le détaillant a le droit de déduire ses dépenses administratives réelles du remboursement dû au voyageur. À la demande du voyageur, l'organisateur ou le détaillant apporte la preuve de ces dépenses administratives."

Art. R. 211-9. Lorsque, avant le départ du voyageur, l'organisateur ou le détaillant se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat, s'il ne peut pas satisfaire aux exigences particulières mentionnées au 1° de l'article R. 211-6, ou en cas de hausse du prix supérieure à 8 %, il informe le voyageur dans les meilleurs délais, d'une manière claire, compréhensible et apparente, sur un support durable :

1. Des modifications proposées et, s'il y a lieu, de leurs répercussions sur le prix du voyage ou du séjour ;
 2. Du délai raisonnable dans lequel le voyageur doit communiquer à l'organisateur ou au détaillant la décision qu'il prend ;
 3. Des conséquences de l'absence de réponse du voyageur dans le délai fixé ;
 4. S'il y a lieu, de l'autre prestation proposée, ainsi que de son prix.
"Lorsque les modifications du contrat ou la prestation de substitution entraînent une baisse de qualité du voyage ou du séjour ou de son coût, le voyageur a droit à une réduction de prix adéquate."
"Si le contrat est résolu et le voyageur n'accepte pas d'autre prestation, l'organisateur ou le détaillant rembourse tous les paiements effectués par le voyageur ou en son nom dans les meilleurs délais et en tout état de cause au plus tard quatorze jours après la résolution du contrat, sans préjudice d'un dédommagement en application de l'article L. 211-17."
- Art. R. 211-10. L'organisateur ou le détaillant procède aux remboursements requis en vertu des II et III de l'article L. 211-14 ou, au titre du I de l'article L. 211-14, rembourse tous les paiements effectués par le voyageur ou en son nom moins les frais de résolution appropriés. Ces remboursements au profit du voyageur sont effectués dans les meilleurs délais et en tout état de cause dans les quatorze jours au plus tard après la résolution du contrat.
"Dans le cas prévu au III de l'article L. 211-14, l'indemnisation supplémentaire que le voyageur est susceptible de recevoir est au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date."

Art. R. 211-II. L'aide due par l'organisateur ou le détaillant en application de l'article L. 211-17-1 consiste notamment :

1. A fournir des informations utiles sur les services de santé, les autorités locales et l'assistance consulaire ;
2. A aider le voyageur à effectuer des communications longue distance et à trouver d'autres prestations de voyage.
"L'organisateur ou le détaillant est en droit de facturer un prix raisonnable pour cette aide si cette difficulté est causée de façon intentionnelle par le voyageur ou par sa négligence. Le prix facturé ne dépasse en aucun cas les coûts réels supportés par l'organisateur ou le détaillant."

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE

Articles R211-3 à R211-II du Décret n° 2017-1871 du 29 décembre 2017 pris pour l'application de l'ordonnance n° 2017-1717 du 20 décembre 2017 portant transposition de la directive (UE) 2015/2302 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2015 relative aux voyages à forfait et aux prestations de voyage liées.

La participation à l'une des formules proposées dans ce document ou toute autre formule composée sur mesure implique l'acceptation des conditions particulières de réservation présentées ci-dessous :

Art 1 Définition : l'Office de Tourisme du Cambrésis, autorisé dans le cadre des articles R211-3 à R211-II du Décret n°2017-1871 du 29 décembre 2017 pris pour l'application de l'ordonnance n° 2017-1717 du 20 décembre 2017 portant transposition de la directive (UE) 2015/2302 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2015 relative aux voyages à forfait et aux prestations de voyage liées, assure la réservation et la vente de tous types de prestations, de loisirs et d'accueil d'intérêt général dans sa zone d'influence. Il facilite la démarche du public en lui offrant un choix de nombreuses prestations et en assurant une réservation rapide et sûre.
Office de Tourisme du Cambrésis ; forme juridique : Association loi 1901 ; N° de SIRET : 326 446 242 00017 ; Code APE : 7990 Z ; Certificat d'immatriculation IM059120008 ; Garantie Financière auprès de l'APST - 15, avenue Carnot 75017 PARIS.

Art 2 Information : les prestations proposées constituent l'offre préalable visée par les conditions générales de réservation ci-dessus et elles engagent l'Office de Tourisme du Cambrésis. Toutefois, des modifications peuvent naturellement intervenir dans le nombre et la nature et les tarifs des prestations proposées. Conformément à l'article R211-9 des conditions générales de réservation ci-dessus, si des modifications intervenaient, elles seraient portées par écrit à la connaissance du voyageur par l'Office de Tourisme du Cambrésis avant la conclusion du contrat.

Art 3 Durée du séjour : le voyageur signataire du contrat pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se voir offrir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour.

Art 4 Les prix : les prix sont publiés en EURO TTC, par personne ou sous forme de forfait, et sont calculés en fonction du nombre de participants. Ces prix ne comprennent pas : l'acheminement, le transport sur place sauf mention, la taxe de séjour, les dépenses à caractère personnel. Ils sont révisables en cas de fluctuations économiques. Sauf mention contraire, les prix sont calculés sur la base d'un groupe de 25 personnes minimum. Une gratuité est accordée au conducteur. La gratuité du responsable de groupe n'est pas systématique. Se renseigner.

Art 5 La réservation : la réservation devient ferme par l'envoi d'un contrat de réservation daté et signé accompagné d'un règlement d'acompte de 30% du montant global de la prestation. L'envoi doit être adressé à l'Office de Tourisme du Cambrésis, 48 rue de Noyon 59400 CAMBRAL. Toute réservation ne pourra être assurée qu'en fonction des disponibilités des prestataires de service et des conditions météorologiques pour les activités de plein-air et de navigation.

Art 6 Règlement du solde : il sera effectué à réception de la facture de l'Office de Tourisme du Cambrésis. Si des services non prévus s'ajoutent à la prestation, ils seront réglés directement sur place par le voyageur.

Art 7 Bon d'échange : A réception du contrat signé et de l'acompte et dans les 15 jours précédents la prestation, l'Office de Tourisme du Cambrésis enverra les bons d'échange à remettre à chaque prestataire. Ces bons d'échange mentionneront, la date, l'heure, la nature de la prestation, le nombre de personne pour lequel elle est valable ainsi que les coordonnées de chaque prestataire.

Art 8 Inscriptions tardives : en cas d'inscription moins de 21 jours avant le début de la prestation, la totalité du règlement est exigée à la réservation (sauf accord particulier).

Art 9 Arrivée : le voyageur doit se présenter le jour précisé et aux heures mentionnées sur le contrat, le bon d'échange ou l'accusé de réception. En cas de retard, le voyageur doit prévenir le(s) prestataire(s) dont l'adresse et le téléphone figurent sur le bon d'échange. Les prestations non consommées, du fait d'un retard ou d'une interruption du voyage resteront dues et ne pourront donner lieu à aucun remboursement.

Art 10 Hébergement : le prix des nuitées est calculé sur la base d'une chambre double avec bain ou douche et petit déjeuner. Les hébergements proposés sont de catégories 2**, 3*** ou 4****, sauf cas contraire spécifié dans le texte de présentation. Le contrat est établi pour une capacité d'hébergement maximum. Si le nombre de participants dépasse la capacité d'hébergement, l'Office de Tourisme du Cambrésis peut refuser les voyageurs supplémentaires. Le contrat est alors réputé rompu du fait du voyageur. Lorsqu'un voyageur occupe seul une chambre, un supplément dénommé « single » lui sera facturé.

Art 11 Le guide accompagnateur : Selon le type de visite ou d'activité, un accompagnateur peut-être sollicité ce qui fera l'objet d'une tarification, sauf indication particulière.

Art 12 Annulation du fait du voyageur : toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée à l'Office de Tourisme du Cambrésis. Le remboursement des sommes versées interviendra déduction faite des montants (frais d'annulation) précisés ci-dessous à titre de dédit en fonction de la date d'annulation par rapport à la date de la prestation.
De 30 à 15 jours avant le début des prestations : 30 %
De 14 à 7 jours avant le début des prestations : 60 %
De 7 à 0 jour avant le début des prestations : 100 %

Art 13 Annulation du fait du détaillant : se reporter à l'article R211-10 des conditions générales de réservation ci-dessus.

Art 14 Modification du nombre de participants : Dans le cas où le nombre de participants présents le jour de la prestation serait inférieur à celui réservé, aucun remboursement ne sera accordé si l'Office de Tourisme du Cambrésis n'en a pas été informé par écrit (mail, courrier) 8 jours francs au moins avant la date de la prestation réservée. Dans le cas contraire, tout ajout de participant devra être notifié à l'Office de Tourisme du Cambrésis par écrit, et soumis à autorisation, dans la limite des disponibilités des prestataires, de la capacité des sites et du délai requis d'information au prestataire communiqué plus haut. Cela fera alors l'objet d'une tarification. L'Office de Tourisme du Cambrésis se réserve le droit de refuser tout ajout de participant si ces conditions ne sont pas respectées. Le contrat sera alors rompu du fait du client (voir Art II).

Art 15 Interruption du séjour : en cas d'interruption du séjour par le voyageur, il ne sera procédé à aucun remboursement des prestations non consommées, sauf si le motif est couvert par l'assurance annulation du voyageur.

Art 16 Modification d'un élément par l'Office de Tourisme du Cambrésis d'un élément substantiel du contrat : se reporter à l'article R211-9 des conditions générales de réservation ci-dessus.

Art 17 Empêchement pour le détaillant de fournir en cours de séjour les prestations prévues dans le contrat : se reporter à l'article R211-9 des conditions générales de vente ci-dessus. On entendra par lieu de départ, le point de rendez-vous du séjour réservé et non le lieu de résidence du voyageur.

Art 18 Dommages : le voyageur est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Le voyageur est invité à vérifier qu'il possède toutes les assurances nécessaires le couvrant pendant son voyage ou séjour.

Art 19 Assurances : l'Office de Tourisme du Cambrésis a souscrit une assurance afin de couvrir les conséquences de la Responsabilité Civile Professionnelle qu'il peut encourir auprès de SMALC Assurances. Siège social : 141 avenue Salvador-Allende - CS20000 - 79031 NIORS CEDEX 9.

Art 20 Responsabilité : L'Office de Tourisme du Cambrésis est responsable dans les termes de l'article L. 211-16 du Code du tourisme qui stipule : Le professionnel qui vend un forfait touristique mentionné au 1° du I de l'article L. 211-1 est responsable de plein droit de l'exécution des services prévus par ce contrat, que ces services soient exécutés par lui-même ou par d'autres prestataires de services de voyage, sans préjudice de son droit de recours contre ceux-ci. Toutefois le professionnel peut s'exonérer de tout ou partie de sa responsabilité en apportant la preuve que le dommage est imputable soit au voyageur, soit à un tiers étranger à la fourniture des services de voyage compris dans le contrat et revêt un caractère imprévisible ou inévitable, soit à des circonstances exceptionnelles et inévitables.

Art 21 Réclamations : Toute réclamation relative à l'inexécution ou à la mauvaise exécution du contrat doit être adressée à l'Office de Tourisme du Cambrésis au plus tard dans les 7 jours ouvrés suivants la fin de la prestation, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » les informations nominatives du dossier de réservation sont obligatoires. Un droit d'accès et de rectification peut-être exercé auprès du service de la réservation et sauf opposition expresse.

Besoin d'un conseil, d'un "coup de pouce" pour l'organisation de votre visite, excursion, séjour ?
L'équipe de l'Office de Tourisme du Cambrésis est à votre écoute.



Visites, activités de loisirs, restaurant, hébergement... Nous nous chargeons de l'organisation pour simplifier vos démarches et assurons un suivi personnalisé de votre dossier.

TARIFS DES VISITES GUIDÉES

Les tarifs évoluent en fonction de la durée de visite :

	semaine	dimanches et jours fériés
1h	80 €	100 €
1h30	110 €	140 €
2h	140 €	180 €
3h	200 €	260 €

Les tarifs sont valables au moment de l'édition de la brochure et sont susceptibles d'être modifiés.

Cultivez vos envies !

Conception et réalisation : Caillé associés
 Crédits photos : François Moreau, Samuel Dhote, Déclic Cambrai, Laurence Devambe, Sophie Tiefenbach, Fonds Faille-N3 p 91 - Médiathèque d'Agglomération de Cambrai, photo projet graffiti_Voxcell, Atelier Bracq, C-Henry Ansart, Chèverie de l'Écaillon, Brasserie Dreum, Office de Tourisme du Saint-Quentinois, Centre Historique Minier de Lewarde, MusVerre_MelanieDelabarre, Emilie Delfolie OT Cambrésis, Caroline Delafaire OT Cambrésis, Brice Dejonghe OT Cambrésis, Emma Masclin OT Cambrésis.

Document non contractuel.
 Brochure imprimée sur du papier labellisé FSC (gestion durable des forêts, maintien des capacités de production biologique, respect de la biodiversité, protection du sol et des eaux).
 L'imprimeur est certifié Imprim'vert.



Une partie de notre équipe de guides passionnés et passionnants !

Destination CAMBRESIS



Par la route :

Lille - 1h via A1 et A26

Paris - 2h20 via A1

Bruxelles - 2h via E19 et A2

Rouen - 2h20 via A29 et A1

Emma Masclin

Chargée de promotion et de commercialisation groupes

Tél. : +33 (0)3 27 78 01 23

promotion@tourisme-cambresis.fr

Office de Tourisme du Cambrésis

48 rue de Noyon

59400 Cambrai

Tél. : +33 (0)3 27 78 36 15

contact@tourisme-cambresis.fr

www.tourisme-cambresis.fr



Ce projet est cofinancé par l'Union Européenne avec le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural : l'Europe investit dans les zones rurales.

